



## Le taux officiel d'escompte

Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque du Canada accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

Le taux officiel d'escompte est étroitement lié au taux cible du financement à un jour

Le taux officiel d'escompte est étroitement lié au [taux cible du financement à un jour](#) — le principal instrument dont se sert la Banque du Canada pour mettre en œuvre la [politique monétaire](#).

Le taux cible du financement à un jour est le taux que la Banque souhaite voir appliquer par les grandes institutions financières qui participent au [Système de transfert de paiements de grande valeur \(STPGV\)](#) lorsqu'elles s'empruntent et se prêtent des fonds à un jour pour régler leurs transactions à la fin de la journée.

Le taux cible du financement à un jour correspond au point médian d'une « [fourchette opérationnelle](#) » dont la largeur est fixée à un demi-point de pourcentage. Le taux officiel d'escompte correspond toujours à la limite supérieure de cette fourchette. Si, par exemple, la fourchette opérationnelle va de 2,25 à 2,75 %, le taux cible du financement à un jour est de 2,50 %, et le taux officiel d'escompte, de 2,75 %. La limite inférieure de cette fourchette (2,25 %) correspond au taux de rémunération des dépôts, soit le taux auquel la Banque du Canada rémunère les fonds à un jour que les participants au STPGV laissent en dépôt auprès d'elle.

## Diminution de l'importance du taux officiel d'escompte dans la mise en œuvre de la politique monétaire

Au fil des années, la Banque du Canada a perfectionné la façon dont elle mène sa politique monétaire. Auparavant, le taux officiel d'escompte était défini différemment et jouait un rôle prédominant dans la mise en œuvre de la politique monétaire.

Sous le régime actuel, les variations du taux cible du financement à un jour sont le moyen par lequel la Banque du Canada signale clairement l'orientation qu'elle donne à sa politique monétaire. Elle rajuste également la fourchette opérationnelle et le taux officiel d'escompte au même moment. Depuis décembre 2000, la Banque du Canada suit un [calendrier de huit dates préétablies](#) où elle annonce si elle modifie ou non le taux cible du financement à un jour.

On trouvera une description détaillée du cadre opérationnel normalement en vigueur dans le document intitulé [La mise en œuvre de la politique monétaire à l'ère du STPGV : notions de base](#).

Octobre 2011

Nous aimerions connaître votre opinion. Si vous avez des commentaires au sujet de ce document, nous vous invitons à les adresser à [initiatives@banqueducanada.ca](mailto:initiatives@banqueducanada.ca).

